

Direction des Etudes  
et de la Vie Etudiante

## PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

Séance n° 57 du 22 février 2018, 15 h 00

Pharo – Salle du conseil – Marseille

**PV soumis à l'approbation de la CFVU du 5 avril 2018**

**Président de la séance : Thierry PAUL – Vice-président Formation**

### **SONT PRESENTS OU REPRESENTES :**

#### **Collège des Professeurs et personnels assimilés :**

Nathalie BONNARDEL (pouvoir), Philippe CASSUTO, Vincent EGEA (pouvoir), Nathalie FABBE-COSTES, Marcel PASQUINELLI (pouvoir), Corinne TARDIEU, Chantal TARDIF (pouvoir), Jean-Michel VITON (pouvoir).

#### **Collège des enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés (hors Professeurs) :**

William BENESSIANO (pouvoir), Christophe BUFFAT, Denis COLLOMP, François DEVRED, Mohammed KOUBITI, Mohamed OUFELLI, Nathalie-Audrey RUBIO (pouvoir), Eric VALERIO (pouvoir).

#### **Collège des Usagers :**

Lyes BELHADJ, Baptiste DAVID, Mehdi ELAMINE, Margot FIEURGAND (pouvoir), Olivier GASTIN (pouvoir), Loïc LE MOUËL (pouvoir), Kane MARLIN, Pierre MARTIN (pouvoir), Rémi MASRI, Anaïs MATHIAS, Clara MOLHO, Lucas SCHNEIDER (pouvoir), Nina SICARD-BENMEDJAHED, Sophie TESSIER (pouvoir), Peter VON LIGNAU (pouvoir).

#### **Collège des personnels B.I.A.T.S.S. :**

Béatrice DELORGE, Nadine DISCALA-PENNEC (pouvoir), Nadège GUILLEM (pouvoir), Karine VAN HEUMEN.

#### **Collège des personnalités extérieures avec voix délibérative :**

Serge BARD (pouvoir), Alain GARGANI (pouvoir), Cheffia NATOURI (pouvoir), Martine RENAUD.

**Membres en exercice : 40**

**Quorum : 21**

**Effectif présent ou représenté : 39**

ASSISTENT A LA SEANCE EN QUALITÉ D'INVITÉS : Pascal CARLIER, Marc GEORGELIN, Pierre GRANIER, Odile MOLLARD, Lionel NICOD, Idoya de PONCINS, Pascal RATHELOT, Caroline SIFFREIN-BLANC.

### **ORDRE DU JOUR :**

#### **Formation / Pédagogie**

- Plan Etudiants MESRI : accès aux formations de premier cycle (pour délibération) :
  - Attendus
  - Eléments pris en compte pour l'examen des vœux
- Offre de formation 2018 (pour avis) :
  - Maquettes d'enseignement – vague 4
  - Formations à distance

Le **Vice-président Formation** ouvre la séance à 15 h 28.

### **I ACTUALITES**

#### **Retours de la DGESIP relativement à l'accréditation des formations d'AMU**

Le **VP Formation** fait état des récents retours de la DGESIP relativement à l'accréditation des formations d'AMU : certaines filières ont été évaluées comme étant non conformes au cadrage national.

Les éléments de nature à engendrer de telles conclusions de non-conformité sont par exemple le fait qu'un socle commun d'enseignements soit trop peu marqué pour une formation de master, le fait qu'une L3 antérieurement suspendue ne soit pas rattachée assez clairement à un cursus préalable de L1 et de L2 ; certaines critiques ont également été formulées relativement aux intitulés des formations ; la DGESIP a en outre souhaité que les formations paramédicales en soins soient réalisées non pas sous forme de licences ou de masters, mais sous forme de diplômes d'Etat ; un taux de poursuite d'études en M1 élevé après une licence professionnelle a pu constituer un



élément rédhibitoire pour la DGEIP. Sur ce dernier point, **M. Nicod** insiste sur la nécessité de faire appliquer de manière homogène cette position nationale, auprès de l'ensemble des acteurs concernés par cette problématique.

Le **VP Formation** indique que 5,8 % des filières d'AMU ont été jugées non conformes au cadrage de la DGEIP : ce taux reste relativement faible par rapport à la moyenne nationale des établissements.

Dans le cadre du dialogue de gestion conduit avec la tutelle, AMU pourra exercer un droit de réponse et de défense par rapport à ces conclusions de la DGEIP. Cela passera par un cycle de conférences téléphoniques avec le Ministère, lequel fixera prochainement le calendrier de ces échanges.

**M. Granier** note que la L3 Gestion, antérieurement suspendue, a bien été rattachée à un cursus débutant dès la L1, conformément aux instructions nationales : cette licence a été évaluée non conforme au cadrage de la DGEIP du fait d'une confusion relative au rapport du HCERES qui a été pris en considération par la tutelle pour cette évaluation. Ce correctif devra être signalé au Ministère. **M. Collomp** rappelle avoir préconisé, afin de prévenir toute conclusion de non-conformité relative à la L3 susmentionnée, de communiquer à la DGEIP le pourcentage d'enseignements en gestion au sein des L1 et L2 conduisant à ladite L3.

Certaines formations de l'UFR Sciences ont été considérées comme ne répondant pas à un besoin suffisamment significatif : **M. Georgelin** réfute cette conclusion, observant que les filières concernées répondaient à une réelle demande sous le régime de la VAE, même si le besoin était en effet peu prégnant dans le cadre de la formation initiale.

## **II FORMATION / PEDAGOGIE**

### **1) Maquettes 2018 – vague 4**

**M. Collomp** présente les maquettes 2018 de l'EU3M qui sont présentées au vote de ce jour (voir annexes 1 et 2).

#### **Vote**

**A l'unanimité, la CFVU émet un avis favorable aux maquettes 2018 de l'EU3M présentées en annexe 2 au présent procès-verbal.**

### **2) Plan Etudiants du MESRI : accès aux formations de premier cycle (attendus et éléments pris en compte pour l'examen des vœux)**

Le **VP Formation** rappelle que ce chapitre avait initialement été inscrit à l'ordre du jour de la CFVU du 8 février 2018, séance à l'occasion de laquelle un débat nourri avait été mené relativement à la mise en œuvre du Plan Etudiants. Ces discussions avaient montré que cette question appelait l'établissement d'un dialogue plus approfondi avec la communauté universitaire, et tout particulièrement avec les étudiants. Le vote des attendus associés aux formations de premier cycle ainsi que des éléments pris en compte pour l'examen des vœux avait donc été différé, ce qui avait nécessité l'organisation de la CFVU exceptionnelle de ce jour.

Le **VP Formation** présente tout d'abord quelques statistiques de réussite dans diverses formations de premier cycle, statistiques établies en fonction de la série du baccalauréat obtenu (voir annexe 3). Il explicite la méthodologie employée pour la production de ces chiffres.

Le **VP Formation** précise que ces taux de réussite sont exposés à titre strictement informatif, et sont à mettre en résonance avec les éléments à voter ce jour (voir annexe 4). Ces éléments comportent :

- les attendus associés aux formations de premier cycle : pour la plupart des filières, ces attendus se limitent aux attendus nationaux. Des attendus locaux, complémentaires aux attendus nationaux, n'ont été définis que pour quelques filières, ainsi que pour les portails de formation ;
- les critères d'examen des dossiers et vœux.

Le **VP Formation** invite les membres de la CFVU à exprimer leur position.

Au nom de l'UNEF, **M. Belhadj** réalise l'intervention ci-après :

*Mesdames, Messieurs, les membres de la Commission de Formation et Vie Universitaire d'Aix-Marseille Université. Je fais aujourd'hui le choix de m'adresser à vous dans un format un peu plus long que mes interventions habituelles, car je souhaite soulever plusieurs points au sujet des attendus locaux qui nous sont aujourd'hui soumis.*

*Premièrement j'aimerais commencer par soulever un grave problème : malgré le fait que 13 élus étudiants sur 16 sont opposés à ces attendus locaux, l'Université n'a même pas jugé bon d'au moins modifier ces derniers. Cela démontre un certain manque de démocratie au sein de notre institution, mais surtout cela démontre le peu de considération que porte le président de notre Université et sa majorité aux étudiants de notre Université.*

*Secondement, on nous présente ces attendus locaux comme étant purement informatifs, or dans les documents que le vice-président formation nous a fait parvenir il est bien écrit "Plan étudiants MESRI : accès aux formations de 1er cycle : attendus et éléments pris en compte pour l'examen des vœux". J'en déduis donc que ces "attendus informatifs" sont en réalité sélectifs. J'en conviens, c'est une façon intéressante de faire accepter cette sélection à l'entrée de l'université dont les étudiants ne veulent pas et dont on n'ose prononcer le nom...*



Quoi qu'il en soit pour le point que je viens d'évoquer, les attendus énoncés pour les filières en tension sont totalement intolérables et opposés aux valeurs de notre service public de l'enseignement supérieur.

En effet ces attendus vont créer de profondes inégalités entre les étudiants d'origines sociales diverses. Par exemple en STAPS il est écrit qu'être titulaire d'un BAFA permet de voir son dossier passer devant ceux qui n'ont pas. Or ce diplôme n'est pas gratuit et il faut en moyenne déboursier 1 000€ pour passer ce dernier. Ajoutons à cela un contexte économique particulièrement défavorable aux étudiants et vous obtiendrez une sélection non pas par les compétences mais uniquement par le revenu des néo-bacheliers ou de leurs parents !

C'est aussi une forme de reproduction sociale comme nous l'expliquaient déjà en 1964, Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron dans « Les Héritiers, Les étudiants et la culture ». En effet pour les licences où l'on attend des néo-bacheliers de disposer d'un certain « socle culturel », on ne met pas sur le même piédestal les néo-bacheliers d'origines modestes et ceux d'origines sociales plus aisées.

Mais que seraient les attendus qui ont été saisi dans Parcoursup si on ne prenait pas en compte la réforme dans sa globalité ? En effet cette dernière en plus d'instaurer la sélection à l'entrée de l'université, fait apparaître une nouvelle réponse possible aux néo-bacheliers : le "oui si". Cette réponse peut par exemple inclure une année de remise à niveau pour entrer dans la filière choisie par le jeune lauréat. Cela n'est pas acceptable car une année d'étude a un coût : entre les frais d'inscription, l'achat de livres, de fournitures scolaires, le loyer du logement, le budget nourritures et diverses charges. Avec tous ces frais il faut une bourse solide pour qu'un étudiant puisse vivre de façon décente. Or les étudiants les plus défavorisés n'ont pas les moyens de se payer 4 années d'études plutôt que 3. Cela va donc les dissuader de s'inscrire dans la filière de leur choix ou les conduire à s'endetter pour suivre leurs études. On est ici très loin de l'ascenseur social qu'est supposée être l'université...

Il est par ailleurs regrettable que vous ayez saisi les attendus locaux avant d'avoir l'aval de la CFVU, ce qui place AMU dans une situation de totale illégalité jusqu'à approbation de ces derniers. Cela est d'autant plus dommageable car vous n'avez pas jugé bon de consulter la CFVU pour constituer ces attendus locaux. Une fois encore le président d'Aix-Marseille Université et son équipe, s'illustrent par leur absence de dialogue sur une mesure qui va pourtant impacter tous les néo-bacheliers de l'académie d'Aix-Marseille.

Pour comprendre la genèse de la sélection et du plan étudiant, il faut faire un peu d'histoire. Depuis maintenant des années, les gouvernements successifs n'ont eu de cesse de précariser l'enseignement supérieur. Il y a un manque d'investissement flagrant dans le supérieur et les mesures prises par le gouvernement, comme la suppression de 120 000 postes de fonctionnaires, nous laissent penser que la situation va aller de mal en pis. D'autre part on voit que le manque d'investissement dans l'enseignement supérieur est bien une volonté politique, on aimerait nous faire croire qu'il n'y a pas suffisamment d'argent à investir dans l'enseignement supérieur alors même que le gouvernement a jugé bon de supprimer l'ISF ce qui représente un manque à gagner de 5 milliards d'euros, selon les chiffres communiqués par le Ministère des Finances Publiques. Argent qui aurait pu être investi dans l'enseignement supérieur, d'autant qu'il est nécessaire d'investir au moins 2 milliards d'euros dans ce dernier durant 10 ans pour retrouver une situation pérenne. Mais il ne faut pas se résigner. Nous sommes la première université francophone du monde et nos actions ont du poids. Si nous nous opposons à cette mesure et que l'on demande un financement plus conséquent nous pourrions faire bouger les lignes ! La sélection ce n'est ni plus ni moins qu'une mesure visant à cacher la poussière sous le tapis, à masquer la réalité du manque d'investissement dans l'enseignement supérieur. Ne laissons pas faire ! Faisons preuve de courage, il en est temps !

N'oubliez pas par ailleurs que cette réforme s'inscrit dans une logique de privatisation du service public. En effet, le modèle rêvé par notre président de la République, est le modèle anglo-saxon où l'université n'est accessible qu'aux plus fortunés. Ce n'est pas de cette société que nous voulons et vous non plus. J'aimerais maintenant me tourner vers le collègue personnel pour vous dire ce que je pense : vous êtes des fonctionnaires volontaires, engagés, expérimentés. Vous avez fait le choix de vous mettre au service des citoyens et cela malgré des conditions de travail parfois très précaires. Je sais que vous ne pouvez pas vous résigner à une privatisation du service public. Car gardez en tête une chose, la sélection va accroître la concurrence entre le public et le secteur privé, ainsi les néo-bacheliers refoulés par l'université se tourneront vers le privé qui gagnera de plus en plus de part de marché. Et j'emploie ce terme volontairement, car pour ceux qui nous gouvernent aujourd'hui l'éducation n'est plus qu'une question de marché et de compétitivité. Alors comme nous sommes pour le service public et pour l'université publique, nous devons tous ensemble, nous opposer à cette réforme de l'enseignement supérieur. Et cela commence par voter contre les attendus locaux, nous ferons alors figure d'exemple pour l'ensemble du monde universitaire français !

Rappelons par ailleurs que le plan étudiant, la sélection et l'ensemble de la réforme de l'université font actuellement l'objet d'un recours devant le Conseil Constitutionnel déposé par de nombreux députés de l'Assemblée Nationale. Nous travaillons ainsi sur une mesure qui est potentiellement anticonstitutionnelle.

Outre l'absence de consultation en interne autour de ces attendus, rappelons que les principaux intéressés : les lycéens, n'ont pas été consultés et qu'ils sont globalement contre ces attendus. Alors ne faites pas fi des préoccupations ainsi que de l'opinion, des étudiants et des lycéens. Il en va de l'intérêt de tous.

Par ailleurs j'aimerais rappeler que cette mesure ne vise pas à permettre aux néo-bacheliers de choisir la voie de leur choix, mais plutôt à permettre aux universités de choisir les bacheliers de leur choix ! Ici c'est d'autant plus frappant puisque Aix-Marseille Université affiche fièrement comme slogan "initiative d'excellence", mais si pour vous l'excellence doit se faire au détriment de la majorité des néo-bacheliers alors nous ne sommes plus dans une logique de service public !



*Enfin ces attendus vont à l'encontre de nos valeurs républicaines et de l'idéal qu'est censé représenter l'université française. En effet en instaurant une sélection à l'entrée de l'université, l'on fait fi de l'idéal républicain qui se veut permettre l'émancipation ou encore l'ascension sociale grâce aux connaissances et aux compétences. L'on remet ainsi en cause le principe même de mission du service public de l'enseignement supérieur.*

*Pour conclure, j'aimerais vous dire qu'il est encore temps de faire machine arrière, vous pouvez encore ne pas proposer d'attendus locaux. Il est encore temps ! Nous n'aurons perdu que quelques mois avec cette question des attendus. Ce qui n'est rien au regard du péril que font courir ces attendus locaux, aux néo-bacheliers de notre académie et en somme à notre Université...*

Représentant l'UNI, **M. Masri** prononce l'allocution suivante :

*Du point de vue de l'UNI, ces mesures sont bonnes : nous commençons à nous rapprocher d'une sélection qui dit enfin son nom. Nous avons une question devant nous : quel est le problème cardinal de l'université ? Comme la surpopulation carcérale en prison, il y a trop d'étudiants qui se trouvent dans des filières les menant à l'échec. Nous entendons souvent que la sélection correspond à la première année d'université, or, il n'en n'est rien : la sélection doit se faire en amont, au moment de l'inscription. Cependant, nous regrettons qu'il n'y ait pas de compléments d'attendus dans toutes les filières. Quelques jours auparavant, la commission mixte paritaire s'est accordée sur un compromis, et il nous faut suivre ce chemin. Informer les bacheliers des connaissances nécessaires, et de ses chances de succès à raison de sa filière lycéenne d'origine est une mesure louable, compte tenu du fait que nous nous revendiquons comme étant une université d'excellence. Si nous avons réussi à supprimer le tirage au sort d'APB, faisons en sorte que les nouveaux bacheliers puissent s'épanouir pleinement dans une filière à la hauteur de leurs ambitions, et de leurs capacités.*

**M. Marlin** relaie la position officielle de la FAMI-Interasso :

*Nous sommes pleinement conscients du calendrier imposé par la réforme et de ces contraintes. Néanmoins, nous déplorons le manque de concertation, d'écoute et de dialogue auquel les élus étudiants ont fait face, menant à une absence d'accord entre tous les acteurs de la communauté Universitaire. Les étudiants ne sont pas la 5ème roue du carrosse de l'Université, et méritent d'être écoutés et entendus comme tous les autres acteurs.*

*Cependant, nous ne blâmons donc pas AMU face à ce calendrier contraint, mais nous tenons à faire savoir devant la CFVU que le Ministère a confirmé il y a encore 1 mois que les attendus, éléments pris en compte et capacités d'accueil pouvaient être modifiés sur ParcoursSup jusqu'à Fin Mars. Nous espérons donc qu'un dialogue apaisé pourra être renoué d'ici là.*

*Nous ne pouvons qu'être en accord avec les chiffres présentant des taux de réussite plus ou moins important selon l'origine des bacs en fonction des filières. Ce sont en effet des données factuelles. Néanmoins, bien loin d'être un discours idéologique et démagogue que nous prônons, nous rappelons que cette réforme a pour fondement l'orientation CHOISIE et la réussite du plus grand nombre d'étudiants ! Pour ce faire, les parcours d'accompagnement de ces derniers devraient être réfléchis en amont des prétendus éléments pris en compte. Ce sont ces parcours, ces évolutions pédagogiques que nous prônons et qui feront indéniablement réussir les étudiants ! Sélectionner, trier, classer les étudiants, n'est qu'un pansement sur le problème de fond qu'essaye de résoudre cette réforme.*

*Nous déplorons qu'aucune concertation, et aucun dialogue n'est souhaité autour de ces éléments. Nous ne demandons qu'à être investis à la hauteur des autres acteurs de l'Université au sein de cette réforme.*

*Toutes les filières seront lors des choix artificiellement en tension. Les lycéens n'auront qu'une semaine pour valider leur réponse, à l'issue des acceptations de l'Université. De fait, tous les dossiers seront donc classés. Comment ? Nous ne le savons toujours pas. Une réelle opacité existe autour de cette réforme et nous met tous dans une situation très délicate. Ainsi, ce classement ne se fera pas uniquement sur des données académiques objectivables malgré la concurrence entre les lycées : c'est à dire notes de 1ere et terminale, mais également projet de formation et personnel et appréciation du conseil de classe présent dans la Fiche Avenir.*

*Non, d'après vos éléments pris en compte, le classement se fera selon des appréciations discriminantes en fonction du milieu social : la possibilité ou non d'avoir fait des séjours linguistiques, la possibilité ou non d'avoir le BAFA, la bonne rédaction ou non d'un CV et d'une Lettre de Motivation et ce ne sont que des exemples.*

*Nous comprenons parfaitement l'idée de rechercher la diversité des profils à travers ces critères. Nous ne faisons aucun procès d'attention à AMU, mais malheureusement en l'absence de garanties claires, nous ne pouvons accepter de tels critères d'examen de dossiers. Surtout pour des filières qui seront réellement in fine en tension, face à des éléments indépendants de la volonté d'un lycéen il y a encore 3 mois.*

*Les séries de baccalauréat sont des attendus dont le ministère avait préalablement garantie l'absence. Nous sommes donc également surpris de les voir présentes dans nos documents et qu'on ait le retour d'une approbation du document par le rectorat.*

*Enfin, il nous semble nécessaire que la position d'Interasso soit claire et entendue pour tous et par tous. Nous ne demandons pas le retrait pur et simple de la réforme. Nous ne souhaitons pas mettre AMU à mal. Ce que nous souhaitons pour l'Université et surtout pour les étudiants et futurs étudiants, c'est que les fondements de cette réforme à savoir l'accompagnement des futurs étudiants, sans risque de sélection discriminante soit respectée dans nos textes. Nous demandons de la souplesse pour ce premier test de la réforme, et souhaitons que tout soit mis en oeuvre pour faire réussir le plus grand nombre d'étudiants, dans l'une des filières de son choix, avec un dialogue avec cet étudiant, et un accompagnement souhaité, comme cela était dans l'esprit depuis le début à AMU.*



*Nous avons toutes et tous la volonté de faire rayonner l'Université et de faire réussir les étudiants, alors soutenons-nous dans cette démarche et ne cédon pas face à une sélection que personne ne souhaite ici, nous en sommes convaincus.*

Suite à la lecture de ces communiqués, le **VP Formation** tient à rappeler que le calendrier de saisie des données sur Parcoursup a été imposé par la tutelle. Au moment où cette saisie a été réalisée, le Ministère avait annoncé à l'établissement que les éléments enregistrés dans la plateforme ne seraient plus modifiables.

**Mme Delorge** déplore l'agitation et le manque de sérénité qui caractérisent la présente CFVU : elle regrette les conditions dans lesquelles se déroulent ces échanges. Elle émet l'hypothèse que ces tensions sont en partie dues au manque de visibilité claire sur les discussions et débats menés au niveau des composantes. Le **VP Formation** indique que les éléments soumis au vote de ce jour ont bien fait l'objet de validations dans les conseils de composantes, excepté dans quelques cas pour lesquels le calendrier extrêmement contraint imposé par la tutelle n'a pas permis d'organiser de conseil dans les délais requis.

**Mme Delorge** relaie ensuite devant la CFVU la synthèse de la position du SNPTES, position dont l'énoncé a déjà fait l'objet d'un communiqué national. Le SNPTES se montre très favorable à ce que les attendus associés aux formations soient portés à la connaissance des candidats à l'inscription en premier cycle ; en revanche, les critères d'examen des dossiers sont selon le SNPTES potentiellement discriminatoires, dans la mesure où ces critères prennent en considération des expériences et/ou certifications qualifiantes que le candidat ne pourra pas acquérir au travers de ce que propose le service public de l'Éducation Nationale.

**Mme Delorge** demande si ces éléments sont susceptibles d'évolutions pour l'année prochaine. Le **VP Formation** indique que de nouvelles discussions seront probablement ouvertes, les attendus des formations et critères pris en compte pour l'examen des vœux ayant selon toute vraisemblance vocation à être à nouveau votés pour 2019/2020.

**M. Koubiti** décrie vivement le procédé imposé par la tutelle aux établissements : il lui semble en effet inadmissible que la CFVU se voie contrainte de voter *a posteriori* des éléments qui ne peuvent plus subir aucun ajustement, et sur lesquels la Commission Formation n'a pas pu statuer collégalement en amont. **M. Koubiti** juge irrecevable le discours qui accompagne ce procédé, discours qui introduit l'idée qu'une université qui ne validerait pas les attendus et les critères d'examen des vœux adopterait une position de nature à pénaliser les bacheliers. **M. Koubiti** rappelle enfin que le baccalauréat constitue le premier diplôme universitaire, ouvrant ainsi des droits équivalents à l'ensemble de ses lauréats. Les mesures associées au Plan Etudiants établissent qu'il serait désormais possible d'organiser, en fonction du profil du bachelier, une licence sur deux, trois ou quatre ans : cette position favorise un traitement inéquitable des bacheliers et conduit à l'émergence d'un enseignement supérieur à deux vitesses. Pour ces raisons, **M. Koubiti** appelle à un vote défavorable lors de la présente séance.

**M. Carlier** rapporte la position de la filière STAPS, position d'ailleurs commune à l'ensemble des acteurs de cette filière au niveau national. La filière STAPS est en tension depuis de nombreuses années, la seule réponse apportée jusqu'à présent à cette situation ayant été le procédé du tirage au sort. **M. Carlier** insiste sur les conséquences désastreuses de ce mode opératoire, qui traduit selon lui une grave défaillance en matière de politique d'enseignement supérieur. En effet, la pratique du tirage au sort a conduit à l'éviction d'excellents candidats, lesquels ont fréquemment essuyé des échecs dans les formations qu'ils ont finalement intégrés. A l'inverse, des candidats au profil manifestement inadapté aux STAPS s'y sont pourtant inscrits et ont échoué ou abandonné rapidement (on recense en semestre 1 de STAPS 10 % à 20 % d'abandons au cours des deux premiers mois). Il a donc été nécessaire de mener une réflexion visant à remédier à ces dysfonctionnements, une extension continue des moyens humains et financiers ne pouvant en aucun cas constituer l'unique levier pour répondre à ces problématiques. Afin de fonder l'examen des dossiers sur des critères qui ne soient pas strictement académiques et qui tiennent également compte de la motivation et de l'investissement du candidat, un barème multicritères a été proposé, barème qui s'appuie sur une pondération des différents critères qui le composent. Un coefficient est ainsi affecté à chaque série de baccalauréat ; les capacités du candidat en matière d'expression écrite sont également comptabilisées ; est également pris en considération l'investissement du candidat dans le milieu sportif et/ou associatif. A cet égard, l'obtention du BAFA peut effectivement être prise en compte ; il convient toutefois de relativiser l'importance de ce critère, qui ne peut pas représenter plus de dix points, sur un total de cent cinquante.

**M. Carlier** insiste sur le fait que les critères de ce barème ont été mûrement réfléchis, et ce dans l'intérêt des candidats.

Évoquant le cas de la FEG, **M. Granier** indique que les attendus associés aux formations de cette composante portent essentiellement sur le baccalauréat d'origine. Les notes obtenues dans les niveaux de première et de terminale constituent les principaux critères qui seront pris en considération pour l'examen des dossiers. Cependant, afin de tenir compte de la motivation des candidats et d'ouvrir les filières à des profils qui ne répondraient pas strictement aux exigences académiques décrites ci-dessus, il sera demandé aux bacheliers de produire un *curriculum vitae* et une lettre de motivation : loin de pénaliser les candidats ou de donner lieu à une quelconque sélection, ces éléments permettront au contraire de donner une chance de réussite accrue aux dossiers qui pourraient sembler à première vue insuffisants ou non adaptés à la formation sollicitée.

Concernant la définition des attendus associés aux filières, **M. Cassuto** considère pour sa part que les axes définis au niveau national suffisent largement et n'appellent pas de complément par des attendus locaux. **M. Cassuto** estime notamment inopportune la mise en place de restrictions relatives aux séries de baccalauréat susceptibles de



favoriser l'intégration d'une formation. A cet égard, il évoque plus particulièrement le baccalauréat professionnel, qui a constitué un atout avéré pour certains étudiants, alors même que cette série de baccalauréat aurait pu être exclue par définition du champ des attendus des filières universitaires effectivement suivies – et validées – par les étudiants concernés. Il importe donc de ne pas généraliser les conclusions extraites de données statistiques, certes éclairantes, mais qui appellent à l'évidence un traitement nuancé, sans quoi une formation court le risque d'écarter des profils de grande qualité.

**M. Cassuto** aborde ensuite les potentialités et limites de l'application Parcoursup. L'usage de cette plateforme n'est nullement orienté vers la pratique d'une sélection. Parcoursup permet de gérer les vœux et de traiter les candidatures ; **M. Cassuto** déplore que les fonctionnalités du logiciel ne donnent pas la possibilité de proposer une réorientation aux candidats à l'occasion de ce processus de traitement des candidatures. Cette situation est d'autant plus regrettable que l'orientation fait partie intégrante des missions statutaires incombant aux universités. Enfin, **M. Cassuto** observe que, toutes filières confondues, la mise en place de dispositifs de tutorat et de suivi individualisé des étudiants est systématiquement corrélée à un accroissement du taux de réussite.

**M. Ouerfelli** rappelle que le MESRI a enjoint aux établissements d'appliquer cette réforme dans un calendrier extrêmement contraint qui a empêché le déroulement d'un débat serein, élargi et démocratique. De plus, les mesures à voter ce jour ne présentent aucun fondement juridique sérieux, ces mesures étant prises sur la base d'une loi non votée. **M. Ouerfelli** estime enfin que ces dispositions, quant à leur fond, s'orientent vers la mise en place progressive d'un processus de sélection à l'entrée en premier cycle. A ces divers égards, **M. Ouerfelli** juge cette situation insupportable. Il considère que l'enseignement supérieur et la recherche (ESR) pâtissent d'un manque de moyens révélateur du fait que le développement de ces services publics ne constitue nullement un axe prioritaire de la politique gouvernementale actuelle. **M. Ouerfelli** constate notamment que la part du budget de l'Etat consacrée à la défense est très supérieure à celle qui est dédiée à l'ESR ; une interrogation demeure d'ailleurs quant au périmètre final des moyens transférés par la tutelle pour accompagner la mise en œuvre par AMU du Plan Etudiants. Le **VP Formation** indique qu'une enveloppe de 390 000 euros a été obtenue en vue de couvrir les coûts respectivement associés à l'ouverture des dispositifs d'accompagnement, au traitement et au classement des dossiers de candidature, et à la direction d'études. Quant aux moyens associés à l'augmentation des capacités d'accueil, ceux-ci se traduisent par le transfert à l'établissement de dix à douze supports de postes pérennes.

**M. Nicod** rappelle que les titulaires de baccalauréats professionnels et technologiques doivent constituer un contingent réglementaire minimal de 35 % des cohortes de DUT. Or, ce taux s'avère actuellement difficile à atteindre, le nombre de candidatures en DUT émises par des bacheliers professionnels ou technologiques étant en nette diminution, alors qu'on observe parallèlement un accroissement du nombre de candidatures de bacheliers généraux. **M. Nicod** s'inquiète donc de la façon dont Parcoursup permettra de gérer techniquement ces contraintes réglementaires et pédagogiques.

Avant qu'il ne soit procédé au vote, le **VP Formation** tient à s'assurer que chaque participant à la séance a pu exposer pleinement sa position, et que plus personne ne souhaite s'exprimer.

Les affectations des différentes procurations aux membres présents en séance sont expressément récapitulées et validées par les délégataires desdites procurations.

Les modalités d'organisation du vote sont ensuite exposées : il s'agira d'un vote à bulletin secret. Les membres présents en séance voteront dans un premier temps en leur nom ; les membres délégataires de procurations seront ensuite invités à réitérer cette opération au titre de la/des procurations dont ils seront porteurs.

Trois expressions de vote seront comptabilisées :

- pour ;
- contre ;
- blanc / abstention.

#### **Vote**

**Dans le respect des conditions décrites ci-dessus, il est procédé au vote à bulletin secret.**

**Des scrutateurs sont désignés préalablement au dépouillement des bulletins.**

**Le décompte des bulletins fait apparaître 39 bulletins, conformément :**

- à l'effectif présent ou représenté constaté en début de séance ;
- au nombre de suffrages exprimés dans le cadre du présent vote.

**Le dépouillement des bulletins fait apparaître 19 voix pour, 18 voix contre et 2 abstentions.**

**Le VP Formation proclame les résultats.**

**Dans le cadre de la mise en œuvre par AMU du Plan Etudiants du MESRI, la CFVU approuve les éléments ci-après, relatifs à l'accès aux formations premier cycle (voir annexe 4) :**

- attendus associés aux filières ;
- éléments pris en compte pour l'examen des vœux.

**Cette délibération est adoptée par 19 voix pour, 18 voix contre et 2 abstentions.**



L'ordre du jour étant épuisé, le **VP Formation** lève la séance à 17 h 15.

Thierry PAUL, Vice-président Formation

